



HAL
open science

Mutations contemporaines et accès aux ressources naturelles. Des acteurs aux institutions de l'arène thonière

Nastassia Reyes

► **To cite this version:**

Nastassia Reyes. Mutations contemporaines et accès aux ressources naturelles. Des acteurs aux institutions de l'arène thonière. [Rapport Technique] Institut de recherche pour le développement (IRD). 2021. hal-03750413

HAL Id: hal-03750413

<https://hal.science/hal-03750413>

Submitted on 12 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAPPORT D'ÉTUDE

MUTATIONS CONTEMPORAINES ET ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES DES ACTEURS AUX INSTITUTIONS DE L'ARÈNE THONIÈRE



Nastassia Reyes
Projet MetMut - 2021

MUTATIONS CONTEMPORAINES ET ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES DES ACTEURS AUX INSTITUTIONS DE L'ARÈNE THONIÈRE

INTRODUCTION	3
I. CROISER LES ECHELLES D'ANALYSES : ELABORER UNE RECHERCHE MULTI-SITE	4
II. LA PECHE THONIERE TROPICALE, UN MODELE D'ETUDE PROPICE A L'ELARGISSEMENT DE LA PROBLEMATIQUE	6
1. MISE EN RELATION DES RAPPORTS NORD/SUD	6
2. UNE RECHERCHE COMPARATIVE DANS L'ESPACE ET LE TEMPS	6
<i>Comparaison des dynamiques locales</i>	7
<i>Comparaison des rôles et des positionnements des acteurs</i>	7
<i>Comparaison des pratiques d'exploitation des ressources marines</i>	8
3. DEPASSER LES LECTURES MANICHEENNES DU SOCIAL POUR REpondre AUX ENJEUX CONTEMPORAINS	11
III. QUESTIONS DE RECHERCHE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1. LOGIQUE INTERNATIONALISEE : CIRCULATION DES BIENS ET DEPLACEMENT DES ECHANGES VERS LES SUDS	12
2. LOGIQUE POSTCOLONIALE, DROITS D'ACCES ET JUSTICE ENVIRONNEMENTALE	13
3. LOGIQUE MONDIALISEE, SOUVERAINETE ET FINANCIARISATION DU MARITIME PAR DE NOUVEAUX ACTEURS	16
IV. MISE EN ŒUVRE ET METHODOLOGIE	19
1. METHODOLOGIE	19
2. INTERDISCIPLINARITE	20
3. ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE	20
4. COOPERATIONS DE RECHERCHE A L'INTERNATIONAL ET FAISABILITES DU PROJET	21
V. CONTRIBUTIONS AUX OBJECTIFS DU CNRS ET VŒU D'AFFECTATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONCLUSION	23
BIBLIOGRAPHIE	24

MUTATIONS CONTEMPORAINES ET ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES DES ACTEURS AUX INSTITUTIONS DE L'ARÈNE THONIÈRE

INTRODUCTION

Cette étude propose d'analyser les enjeux d'accès et d'exploitation des ressources naturelles en contexte globalisé. Il privilégie une analyse en milieu maritime, et plus particulièrement sur la pêche thonière tropicale, en raison des dynamiques sociologiques et juridiques inédites qu'elle permet de mettre à jour. **En contexte maritime, les enjeux d'accès s'avèrent d'autant plus essentiels à étudier que les contours normatifs internationaux d'exploitation des ressources, de navigation, de gestion des pollutions et de protection du milieu restent pour grande partie en cours d'élaboration.** Le maritime est « l'une des dernières frontières territoriales à conquérir, délimiter et administrer » (Hannigan, 2016). En effet, jusqu'en 1982, date de création de la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer, c'était le principe de la liberté des mers et des océans qui prévalait considérant, qu'à l'exception de la zone territoriale où les États côtiers exercent leur souveraineté, les ressources qui s'y trouvaient appartenaient à tous (ou à personne) et qu'elles pouvaient bénéficier à chacun selon sa convenance. La question du libre accès a prévalu jusqu'au xx^e siècle, moment où le progrès technique¹ puis la prise en compte des risques croissants que font peser les activités humaines sur l'environnement ont entraîné une multiplication des revendications territoriales sur les mers, souvent concurrentes, voire des restrictions unilatérales de droits de navigation et de pêche². Ce contexte offre donc un cadre d'analyse dynamique et encore changeant pour **l'étude des jeux d'acteurs ainsi que les règles d'attributions et d'accès aux ressources naturelles à l'époque contemporaine.**

L'accès, est entendu ici comme « la capacité des acteurs à bénéficier de... » (Ribot et Peluso, 2003). Il ne se limite pas à la seule prise en compte des moyens techniques – et financiers – permettant d'entreprendre l'extraction des ressources, pas plus qu'à la seule dimension juridique, mais offre un cadre réflexif que je qualifierai d' « intégrateur », au sens où savoirs et process techniques sont corrélés aux enjeux conjoints de l'accès à l'information et de la capacité à intervenir dans les arènes de prises de décisions. Cette entrée permet de se dégager des théories fondées sur une dialectique dominant/dominé parfois réductrice, en faveur d'une approche où l'agencité des acteurs est restituée et où les direx et les comportements peuvent être considérés à la fois de manière individuelle et collective et comparés dans le temps et aux différentes échelles oùelles s'expriment.

Cette étude prend pour hypothèse que l'objet social qu'est *le thon*³, par les interactions, concurrences et revendications qu'il génère, cristallise les enjeux d'*appropriation* et les règles de *bien commun* relatifs à l'accès aux ressources naturelles marines. Poisson migrateur présent dans l'ensemble des océans du monde⁴, *le thon* traverse les frontières et les espaces, sillonne à la fois les zones côtières des États et la haute mer sous juridiction internationale. Il est l'une des rares espèces pour laquelle la gestion se négocie au sein de commissions internationales réparties en grandes aires géographiques. Créées pour la plupart sous l'égide de la FAO, ces arènes sont constituées des représentants des pays riverains et des pays ayant des intérêts dans les pêcheries

¹ Les progrès techniques sont notamment le fait des activités militaires, de productions halieutiques de haute mer, d'exploitations minières et pétrolières *offshore*.

² Site de l'ONU : <http://www.un.org/fr/sections/issues-depth/oceans-and-law-sea/>

³ L'espèce est mise en italique lorsque je m'y réfère en tant qu'objet social.

⁴ Les biologistes distinguent plusieurs espèces tel que : les thons rouges, albacore, germon, etc.

thonières de cette zone. Elles réunissent donc des représentants de nombreux pays qui assurent et tiennent entre leurs mains la gestion de ce bien commun. Si le choix s'est porté sur l'ensemble de ces espèces c'est aussi parce que sa mise en politique permet d'explorer la tension entre durabilité environnementale et répartition des bénéfices issus de la pêche.

Lors de mes précédents travaux réalisés en contexte méditerranéen j'ai analysé la rencontre entre les décisions internationales et les réalités locales. Toutefois, l'approche choisie ne me permet pas de généraliser les propos à l'ensemble des dispositifs sociaux d'accès aux ressources halieutiques. Afin d'identifier les pratiques et l'enchevêtrement des règles d'accès aux ressources halieutiques, il est nécessaire de **situer la place des activités de pêche thonière et leur rôle à la lumière des relations qui lient les pays ayant des intérêts dans cette pêcherie (majoritairement les pays européens ou asiatiques) et les pays riverains où elle s'est implantée (notamment des pays côtiers d'Afrique), mais aussi, dans les relations nouvelles qui peuvent se réaliser entre les acteurs étatiques, entre les États et les ONG et entre les États et les populations locales.** Autrement dit, **ce projet ne propose pas seulement un élargissement du champ géographique mais aussi de la focale et de la thématique à partir d'une étude comparative du fonctionnement, de la place et de l'importance des dynamiques sociales d'accès aux ressources au sein des espaces sociaux où se révèle l'activité de pêche thonière tropicale.**

Ce projet vise en définitive à étudier et comparer les manières dont les acteurs présents dans les institutions (par les réglementations et quotas de pêche), ceux de la conservation (actions et rhétoriques environnementalistes) et ceux qui mettent en œuvre les activités d'exploitations (pratiques de pêche) se rencontrent aux différentes échelles. Il s'agit également de décrypter la manière dont s'articulent les normes officielles et les pratiques sociales existantes – qu'elles soient récentes ou plus anciennes - et de comprendre comment s'élaborent les processus institutionnels « en train de faire ». Cette analyse permettra *in fine* d'identifier au sein de chaque société et groupe social étudié les modes d'interactions et les asymétries sociales qui structurent les règles d'appropriation des ressources halieutiques.

I. CROISER LES ECHELLES D'ANALYSES : ELABORER UNE RECHERCHE MULTI-SITE

Le thon permet non seulement d'explorer les réseaux et les dynamiques sociales d'une activité multi-localisée, mais aussi de mener une recherche comparative sur la base d'une espèce soumise à un cadre législatif qui multiplie les acteurs et les niveaux d'analyses. À partir de cette espèce, il est possible d'aborder les liens et les rapprochements entre des lieux *a priori* distants, rendant ainsi possible l'étude des espaces de frictions (Tsing, 2005) et de pouvoirs (Jeudy *et al.*, 1997) en passant des instances internationales aux pays de débarquement des captures, des sièges des grandes industries européennes aux espaces de pêche hauturiers, des bancs de Bruxelles aux étales des marchands locaux ivoiriens et seychellois. L'espace social de la pêche thonière tropicale réunit ainsi les échelles tant locales que globales. Support de discours et de pratiques, l'activité de la pêche thonière dessine également un visage aux multiples facettes où sont mobilisés, circulent et interviennent conjointement dans les différents océans : pêcheurs industriels européens et asiatiques, marins étrangers embarqués, pêcheurs artisans, porte-paroles professionnels, experts, fonctionnaires de la Commission européenne, Ministres de plus de 50 pays⁵ et représentants

⁵ Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Cabo Verde, Canada, Chine (Rép. populaire), Corée (Rép.), Côte d'Ivoire, Curaçao, Égypte, El Salvador, États-Unis, France (St-Pierre et Miquelon), Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée (Rép.), Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Liberia, Libye, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni

d'ONG, mais aussi entreprises de l'agroalimentaire. La particularité de ce projet réside donc aussi dans le fait de l'inscrire dans une démarche et une réflexion en plein essor : celle de l'**approche multi-site**.

Ce projet s'inscrit ainsi dans une dynamique, déjà initiée par d'autres, proposant une redéfinition des frontières et des objets d'études de la gouvernance maritime à une époque marquée par les flux et la mondialisation. Il s'inspire alors, pour partie, des travaux de George Marcus (1995). Selon lui, les enquêtes qu'il appelle « traditionnelles », construites à partir des paradigmes malinowskiens et boasiens semblent aujourd'hui dépassées. Il invite à suivre en parallèle plusieurs réseaux d'acteurs, plusieurs objets en différents lieux et à suivre l'objet de recherche là où il nous mène. Les enquêtes de terrain ne sont plus nécessairement envisagées comme de longues permanences en des sites éloignés mais peuvent aussi être menés selon des allers-retours fréquents. La proposition faite par G. Marcus, et reprise par d'autres auteurs (Falzon, 2009), a eu un fort retentissement dans les manières de déployer une partie des recherches en sociologie. Pour Jean-Pierre Olivier de Sardan, la popularisation de la démarche s'est toutefois assortie d'une sorte de dislocation de la notion de *site*. Selon lui, quand bien même les évolutions contemporaines ont conduit à l'émergence de « nouveaux objets de recherche déterritorialisés, réticulaires, [...] ceci ne signifie pas pour autant la disparition de la pertinence des sites localisés d'enquête » (2009: 320). Ma démarche s'inscrit alors au carrefour de ces deux propositions. L'approche que j'entends appliquer consiste à suivre les acteurs, leurs connexions, leurs associations et leurs relations à travers l'espace mais aussi à combiner cette approche avec une localisation des sites d'enquêtes (cf. IV. Mise en œuvre et méthodologie).

Dès lors, en plus des suivis quotidiens auprès des pêcheurs dans la mise en œuvre de leurs activités au niveau local et au sein des navires de pêche, je compte enquêter au niveau national (en analysant les décisions juridiques prises par les gouvernements, les différences d'application des règles et en menant des entretiens avec les différents acteurs administratifs, scientifiques et professionnels), ainsi qu'à l'échelle internationale (au sein d'une organisation internationale de gestion des pêches afin de suivre le processus d'élaboration des normes). Dans le cadre de ma thèse l'approche multi-site avait été mobilisée mais, faute de temps, elle avait été surtout explorée à l'aune des itinéraires des pêcheurs européens. J'aimerais maintenant complexifier cette approche et proposer une nouvelle démarche. Dès lors, **l'une des principales originalités de ce projet est de considérer que l'approche multi-site, par les connexions qu'elle révèle au travers de l'objet social qu'est le thon, offre également la possibilité de proposer une perspective nouvelle pour aborder la disjonction des rapports Nord/Sud, mais aussi les relations Sud/Sud qui se (re)constituent autour des passerelles du maritime.**

Pour éviter l'écueil d'un rapport ingénu aux principes de la démarche multi-site, il est nécessaire de développer un rapport réflexif quant aux apports et aux limites que celle-ci suscite. Si l'approche multi-site permet de repenser les espaces et les champs sociaux, une posture analytique doit être adoptée quant aux modalités de rapprochements pertinents entre des situations et des contextes *a priori* éloignés. De manière plus générale, il convient aussi de s'interroger sur les cadres d'application d'une telle approche et d'analyser si cette démarche peut être mobilisée dans tous les contextes ou si elle doit se limiter à la particularité de certains objets d'études plutôt que d'autres.

(Territoires d'outre-mer), Russie, Saint-Vincent- et les-Grenadines, São Tomé e Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinidad et Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne, Uruguay, Vanuatu, Venezuela.

II. LA PECHÉ THONIERE TROPICALE, UN MODELE D'ETUDE PROPICE A L'ELARGISSEMENT DE LA PROBLEMATIQUE

L'expression « pêche thonière tropicale » fait référence aux activités de pêche principalement destinées à la capture de trois espèces thonières : l'albacore (*Thunnus albacares*), le listao (*Katsuwonus pelamis*) et le thon obèse (*Thunnus obesus*). Il s'agit d'une définition située, dans la mesure où elle correspond à celle utilisée dans les organismes de gestion des pêches.

1. Mise en relation des rapports Nord/Sud

Avec environ 4,2 millions de tonnes en quantités de capture, **la pêche thonière tropicale figure aujourd'hui parmi les activités halieutiques les plus importantes au monde** (Franceagrimer, 2011). Cette industrie s'implante dans l'océan Atlantique dès les années 1950 avant de se redéployer, dans les années 1980, sur la zone de l'océan Indien pour pallier à l'instabilité des marchés internationaux (Fournet, 1985). L'inscription territoriale de cette activité s'est alors étendue des villes de Concarneau⁶ (Bretagne, France) et Bermeo (Galice, Espagne) vers des pays comme la Côte d'Ivoire et les Seychelles pour s'inscrire dans une dynamique multi-localisée (Reyes, 2019). Elle se développe aujourd'hui dans l'océan Atlantique, le long du littoral du golfe de Guinée (depuis la Mauritanie jusqu'en Angola) et dans l'océan Indien (autour des Seychelles) (Couliou et Piriou, 1989), et elle alimente le marché mondial grâce aux conserveries de transformation du poisson. Ces conserveries alimentent un marché de gros destiné à l'exportation vers l'Europe et les États-Unis.

Si cette économie s'affirme comme l'un des secteurs halieutiques privilégié de l'Union européenne, des rapprochements se sont opérés entre pays riverains. Ces échanges contribuent à une mise en réseau des territoires par l'expression de connections et d'interactions sociales entre les pays du Sud. Ces échanges, jusque-là ignorés, participent à l'expansion de cette activité réticulaire et de plus en plus mondialisée. Il devient essentiel de les mettre à jour et de les documenter pour saisir à la fois les dynamiques sociales que cette activité fait émerger, et aussi les circuits économiques et enjeux environnementaux qui y sont associés.

2. Une recherche comparative dans l'espace et le temps

La démarche comparative peut prendre des formes très diversifiées en fonction des visées que l'on se donne en pratiquant la comparaison (Remaud et al., 2012). Dans le cadre de ce programme de recherche, j'envisage la comparaison comme une ressource de l'analyse, permettant au chercheur de progresser grâce à un travail incessant de rapprochements et de distinctions. La comparaison entre deux sites d'étude est mobilisée comme un instrument fondamental de description des objets permettant de décrypter les dynamiques de transformation. Elle se déploie ensuite, à divers niveaux, pour mettre en regard et caractériser des événements, des direx et des comportements d'acteurs ainsi que des pratiques par contrastes avec d'autres époques, d'autres acteurs et d'autres pratiques (Karsenti, 2012).

⁶ Cette région est parfois nommée « triangle d'or », par les acteurs de la pêche thonière tropicale.

Comparaison des dynamiques locales

Sur la façade Atlantique, le port d'Abidjan est particulièrement important en ce qu'il figure comme le premier port de pêche du Golfe de Guinée en termes de débarquements de thons tropicaux (Amandé *et al.*, 2017 ; Romany *et al.*, 2000). Pour ce qui est de l'océan Indien, et plus particulièrement des Seychelles, l'économie de la pêche thonière est également essentielle. Les chiffres de 2002 montrent que les débarquements de thon au port de Victoria s'élèvent au premier rang mondial avec plus de 330 000 tonnes (OCDE, 2006). Son importance en fait, derrière le tourisme, l'activité économique la plus importante du pays. C'est d'ailleurs pour cette raison que certains auteurs en sont venus à désigner cette activité comme étant « l'or bleu des Seychelles » (Marsac *et al.*, 2014).

Les ports d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et de Victoria (Seychelles) sont les deux centres névralgiques et les lieux d'implantations de cette activité⁷. Ce sont aussi les principaux sites où prend corps, à moyen terme, ce programme. Ces deux pays sont confrontés à des dynamiques similaires. Les retombées économiques nationales associées à l'activité de pêche thonière tropicale y sont très importantes si l'on considère les nombreux emplois directs mais aussi indirects générés par les conserveries, les entreprises d'affrètement des bateaux et les contributions financières des accords de pêche internationaux. Pourtant, de par les contextes locaux particuliers, les enjeux d'accès aux ressources thonières tropicales et aux espaces maritimes s'expriment de manière quelque peu différente entre la Côte d'Ivoire et les Seychelles. Dans le premier cas, l'économie et les circuits commerciaux du thon sont intégrés, au sens où ils correspondent à une nécessité alimentaire locale. Le thon fait localement l'objet d'une demande forte de la part des ivoiriens et participe de l'identité culinaire locale. Les bénéfices de cette économie des produits de la mer sont redistribués entre de nombreux acteurs locaux et nationaux. Dans le second cas, la population nationale seychelloise entretient une faible demande pour la consommation de ce poisson. La production est exportée à l'étranger, elle est externalisée à tel point que le développement de cette activité n'a, pour l'État Seychellois, de sens que dans un contexte globalisé. Si le marché du thon a fait émerger la participation d'une poignée d'acteurs dans l'économie nationale, ceux-ci tentent de tirer profit et de monopoliser les circuits de distribution issus de cette activité (Galery et Reyes, 2019). Les projets et les missions de terrains déjà initiées assurent des collaborations prometteuses avec les parties prenantes du Centre de recherche océanologique d'Abidjan (CRO), notamment Justin Amandé et Jacqueline Amalachy, mais aussi avec ceux de la *Seychelles Fishing Authority*, notamment Vincent Lucas, Rodney Govinden et Philippe Michaud.

Comparaison des rôles et des positionnements des acteurs

Le secteur de la pêche thonière tropicale mobilise un très large éventail d'acteurs, rendant à la fois complexe et riche l'étude des enjeux qui le traverse : pêcheurs artisans, pêcheurs industriels, porte-parole des pêcheurs, représentants des organisations de producteurs, conserveurs, mareyeurs, gestionnaires des pêches nationales, européens et internationaux, scientifiques halieutes, experts, représentants d'ONG, sans oublier les poissons eux-mêmes.

Dans le cadre de ce programme, je parle d'« arène thonière » pour évoquer cette pluralité d'acteurs. Je compte mener une analyse qui consiste à suivre non pas un seul mais plusieurs acteurs

⁷ Plusieurs navires industriels, issus pour la majorité de capitaux étrangers, y débarquent chaque mois des milliers de tonnes de thons (not. albacore, patudo et listao).

et à étudier les réseaux, les parcours, les affinités ou les inimitiés qui les lient dans le temps et l'espace. Il s'agira de comparer comment évoluent les acteurs, mais aussi de décrypter comment les parcours individuels et collectifs s'entrecroisent par-delà les pays et les continents.

Cette analyse s'appuiera sur les connaissances dont je dispose du fonctionnement des organisations régionales de gestions des pêches (ORPG). J'ai, dans le cadre de mes activités d'expertises, eu la possibilité de suivre les réunions politiques et scientifiques de la Commission internationale pour l'océan Indien (CTOI) et de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) (cf. Rapport d'activités antérieures, III. 3). Chaque personne y assistant doit recevoir une accréditation ministérielle et, le cas échéant, européenne. L'accès à ces organisations internationales est complexe et limité, de sorte que l'étude de celles-ci est une source de données nouvelles.

Ayant assisté à cette commission internationale depuis 2014, je dispose d'ores et déjà de six années de données qualitatives sur le fonctionnement et les interactions entre les acteurs impliqués dans la gestion des ressources thonières de l'Atlantique. Pour comprendre l'évolution des discours et des positionnements d'acteurs, ce travail nécessite d'être encore poursuivi sur le long terme. Dès lors, un travail tout aussi systématique d'immersion et de collecte des données nécessite d'être mené sur la zone géographique de l'océan Indien, dans le cadre de la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI). Je m'appuierai sur les collaborations étroites établies dans le cadre d'expertises avec le MNHN, l'IRD, le Ministère de l'agriculture et de la pêche et la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de l'Union européenne pour poursuivre ce travail. Ce suivi diachronique vise à constituer une chronologie des possibilités et des moments d'intervention des différents acteurs (présence des professionnels de la pêche, présence des membres d'ONG, possibilités de prise de parole, intervention de nouveaux acteurs étatiques, etc), mais aussi à analyser la circulation dans le temps, des idées et des concepts entre les acteurs.

Comparaison des pratiques d'exploitation des ressources marines

Parmi les enjeux qui sous-tendent l'accès aux ressources et les positionnements des acteurs dans la concurrence maritime territoriale et commerciale figurent les choix et les moyens techniques mis en œuvre. Peu d'informations qualitatives sont encore disponibles sur les pratiques de pêche en mer et les savoirs écologiques des pêcheurs. Ce qui se passe à bord est le fait des entreprises industrielles, et d'une poignée d'observateurs des pêches et de chercheurs halieutes chargés du suivi des captures. Or, il convient de **décrire plus amplement les dynamiques d'accès et d'exploitations des ressources lorsque les marins sont en mer** afin d'étudier les tensions et les rapports de force qui font se rencontrer les acteurs de l'arène thonière. Des tensions et affrontements existent à deux niveaux : au sein même des pratiques de pêche à la senne industrielle, et entre les pratiques de pêche à la senne et à la palangre.

Pêche à la senne et pêche à la palangre

Dans le cadre de la pêche thonière tropicale, la pêche à la senne est qualifiée d'industrielle par les marins qui la mettent en œuvre comme par les autres acteurs de l'arène thonière. La pêche à la senne consiste à repérer un banc de poisson et à l'encercler à l'aide d'un filet. Ce filet mesure 1500 mètres de long, et près de 300 mètres de haut. Il est ensuite refermé au niveau de sa base, pour ne pas laisser échapper les poissons et remonté à bord des navires, où les marins procéderont au tri des captures. Le poids des investissements et les quantités de pêche réalisées, pouvant s'élever à plusieurs dizaines de tonnes en une seule fois, participent à qualifier cette technique de pêche industrielle.

Dans le cadre de la pêche thonière tropicale, la pêche dite artisanale concerne notamment la technique de la palangre. Cette technique est composée d'une ligne principale à laquelle sont accrochés perpendiculairement des lignes secondaires se terminant par un hameçon. Bien que l'impact de cette technique sur le milieu est discuté, car elle entraînerait de nombreuses captures d'espèces non recherchées, plusieurs acteurs de la pêche continuent de l'associer aux pratiques dites artisanales.

Comparaison des pratiques de pêche à la senne espagnoles et françaises

Les positions, les alliances et les confrontations présentes dans l'arène thonière ont au cours du temps opposé les pratiques de pêche à la senne mise en œuvre par les espagnols et les français (deux pêcheries thonières hégémoniques d'Europe)⁸. Mon hypothèse est que les dynamiques sociales qui lient ce couple, dépassent la seule échelle européenne et qu'elles organisent et parfois segmentent la plupart des négociations sur les ressources thonières tropicales (Reyes, en prép.). Ces oppositions trouvent un écho dans les logiques d'exploitation mises en œuvre par les entreprises de pêches, et les marins à bord des navires.

Les premiers entretiens avec les marins semblent évoquer deux manières différentes d'interagir avec le milieu et le poisson, selon qu'ils se trouvent sur un navire à capitaux français ou espagnols (Reyes, 2019). Sur les navires espagnols, la productivité suit les principes d'une maximisation des captures quelles que soient les espèces et les tailles des poissons. Il s'agit de miser sur la quantité, pour dégager des bénéfices. A bord des navires de pêche français, c'est la qualité qui prime. Les pêcheurs recherchent surtout des thons albacores, dont le prix sur le marché en produits de la mer est, en moyenne, un tiers fois plus élevé. Il en résulte deux logiques différentes dans l'engagement des marins vis-à-vis du poisson, dans les modes d'appropriation du territoire maritime et dans l'intensité de leur activité à bord des navires. Une **étude approfondie des savoirs et des stratégies de pêche à bord des navires permettra de mieux comprendre la relation des marins à la technique et leur degré de dépendance vis-à-vis des nouvelles technologies de la pêche**. Comment le pêcheur déploie-t-il des outils qui lui permettent de ne plus seulement voir la surface de l'eau, mais aussi d'en repérer les profondeurs et de faire de cette étendue, à première vue indifférenciée, un espace de haute mer profondément nuancé ? Ce travail nécessitera la réalisation d'embarquements à bord des navires, d'entretiens auprès des pêcheurs ainsi que la collecte ou l'analyse de données de localisation, essentiels pour caractériser les connaissances associées, par les pêcheurs, aux divers espaces de la haute mer. Des collaborations avec l'organisation de producteurs Orthongel ont été engagées dès 2014 et ont abouti, en 2018, au dépôt d'un projet en partenariat auprès de la

⁸ La pêche à la senne est principalement exercée par les flottes européennes (espagnoles et françaises – 34 navires). L'Espagne dispose, de plus, de plusieurs navires à la senne sous pavillons étrangers dans les pays d'Amérique du sud (notamment le Guatemala, le Panama, le Nicaragua et le Salvador). Le Ghana a également développé une flotte de senneurs (17 navires), ainsi que le Sénégal. Ce dernier dispose aujourd'hui de 7 navires de pêche à la senne soutenus par les intérêts coréens et chinois.

Fondation de France. Alors que les collaborations avec les grands groupes industriels peuvent s'avérer complexes, cet acteur a d'ores et déjà donné son accord pour la réalisation des embarquements. Un premier embarquement de six semaines, entre février et avril 2019, a déjà pu être réalisé par la doctorante que j'accompagne dans le projet.

Comparaison des pratiques européennes de pêche à la senne et des pratiques palangrières des pays riverains

En parallèle, la surexploitation des thonidés tropicaux cristallise également des tensions entre les pratiques d'exploitation des ressources. Au sein des instances internationales, le problème des captures de thons juvéniles⁹, nourrit un débat idéologique qui cristallise les oppositions entre la pêche à la senne et à la palangre. En effet, les données statistiques actuelles, analysées par les halieutes, montrent que les captures faites par les pêcheurs à la senne européens engendrent des prises de juvéniles très importantes (ICCAT, 2019). En revanche, les données acquises en compagnie des équipages de pêche à la palangre, majoritairement issus des pays riverains, montrent des captures de juvéniles moins importantes. Cependant, la validité de ces données quantitatives est largement discutée par les porte-parole des armements industriels espagnols qui tentent de démontrer que la pêche à la senne n'est pas la seule responsable de la prise de juvéniles, et que pour s'attaquer correctement à ce problème, il serait nécessaire de connaître plus précisément les pratiques exercées par les pêcheurs palangriers. Ils disent aussi que ces navires réalisent du *high grading*, c'est-à-dire qu'ils sélectionnent les plus gros poissons et rejettent les plus petits, moins intéressants à la revente sur le marché en produits de la mer. En plus d'être strictement interdite, cette pratique, réalisée en mer, n'est pas suivie et pourrait causer des dommages non négligeables sur l'état de ces ressources. Cette « accusation » faite par les acteurs soutenant la pêche à la senne envers les pêcheurs palangriers vise à ce que l'effort environnemental pour la préservation de la ressource soit mieux réparti entre les différentes techniques de pêche, et à diminuer les concessions que doivent accomplir les pêcheurs à la senne, au nom du principe de durabilité.

Comparer les pratiques de pêche mises en œuvre à bord des navires et **collecter les savoirs écologiques des pêcheurs est indispensable pour comprendre les modes d'interactions des marins avec le milieu de la haute mer.** Dans une perspective de collaboration interdisciplinaire, ces données pourraient également permettre de créer des rapprochements nouveaux sur les dynamiques environnementales encore peu prises en compte par l'halieutique. Elle pourrait permettre la comparaison des adaptations humaines aux dynamiques environnementales entre deux écosystèmes marins tropicaux, l'un atlantique et l'autre Indien.

*

Dans le cadre de ce programme, la comparaison est essentielle pour mener à bien une analyse croisée entre le local et le global qui tienne compte, de manière synchronique et diachronique, des dynamiques différenciées entre les sites d'étude, les positionnements des acteurs et les modes d'accès aux ressources. Elle s'élabore dans un perpétuel aller et retour entre les organisations internationales et des navires de pêche, entre les activités en mer et à terre. Au sein de ces espaces, ce sont des acteurs qui se rencontrent, et dont les rôles, les positionnements, les pratiques s'influencent et évoluent au cours du temps.

⁹ Les thons dits juvéniles sont ceux ne s'étant pas encore reproduits.

La focalisation, à moyen terme, du travail de terrain sur les deux principaux sites d'études que sont la Côte d'Ivoire et les Seychelles vise à entamer un travail comparatif des histoires de développement local et de partage d'expériences similaires utile pour documenter et développer une analyse réflexive, vis-à-vis des enjeux polarisés entre *exploitation* et *conservation* des ressources naturelles marines, et des politiques publiques mise en œuvre dans ces différents pays.

3. Dépasser les lectures manichéennes du social pour répondre aux enjeux contemporains

Les dynamiques que suscite cette activité sont encore très peu étudiées alors qu'elles apparaissent comme des éléments importants, voire centraux, de la vie sociale et économique de nombreux pays. Elle réunit de nombreux enjeux de société contemporains, en témoignent, par exemple, les questions liées à la création d'emplois, l'accès aux devises et les retombées nationales, les contraintes sociales notamment en termes de répartition des ressources, de sécurité alimentaire ou financières. Parallèlement, les tentatives d'appropriation des droits de pêche ou encore les tensions, les revendications et les alliances qu'engendrent les controverses entre *exploitation* et *conservation* des ressources naturelles ont pour effet de (re)structurer et (re)segmenter le social à l'échelle locale, nationale et internationale (entre en jeu les dynamiques géopolitiques contemporaines et à venir). Or, la complexité de ces controverses est souvent marquée par des lectures manichéennes du social : industrie vs artisanat, pays du Nord vs pays du Sud ou pêcheurs vs poissons. Toujours est-il que l'intensité des interactions ainsi que ses effets en termes d'enjeux sociaux suggèrent que **l'accès aux ressources thonières tropicales n'est pas un phénomène anecdotique pour de nombreux pays riverains de l'océan Atlantique et de l'océan Indien**. L'accès à la ressource en thon se retrouve, en ce sens, au cœur de nombreuses problématiques essentielles du XXI^e siècle.

III. ENJEUX ET PROBLEMATIQUE

S'il est resté majoritairement libre d'accès, l'espace marin porte néanmoins les traces de multiples registres de savoirs et de pratiques qui ont coexisté ou se sont succédé au fil des années (Artaud et Surallés, 2018 ; Le Meur *et al.*, 2018). Les modes d'appropriation et de territorialisation jusque-là en vigueur sont en passe de se renouveler et des changements s'opèrent actuellement dans les rapports qu'entretiennent les acteurs et pays d'Europe avec les acteurs et pays riverains d'Afrique. Dans le cadre de ce projet, **l'espace maritime doit être considéré non pas comme une frontière - comme cela est parfois le cas dans les approches continentales - mais dans sa propension à rapprocher, par les eaux, des continents, des pays et donc des acteurs.**

Les représentations associées aux pratiques extractives qui lient, par des mouvements alternatifs, les intérêts des *pays riverains* à ceux des *pays éloignés ayant des intérêts dans la zone* pourront ainsi être analysées dans toute leur complexité. Afin d'étudier ces dynamiques, ce projet développe une étude **ancrées sur le terrain autour des enjeux d'accès**. Cette notion sert ici de fil directeur pour aborder trois problématique et enjeux transverses :

1. Logique internationalisée : circulation des biens et déplacement des échanges vers les Suds

Nous l'avons vu, l'implantation de la pêche thonière tropicale en Côte d'Ivoire et aux Seychelles s'est, à l'origine, structurée autour des rapports Nord/Sud. La production approvisionnait exclusivement l'Europe et les États-Unis tandis que quelques pays riverains tentaient de bénéficier, au moins en partie, de la rente issue de la pêche thonière tropicale. Or, ces dernières années, de nouveaux circuits commerciaux se sont développés, déplaçant le cœur des échanges vers la Côte d'Ivoire plutôt que vers les pays occidentaux. Le travail de collecte des données, déjà initié, a permis d'identifier que **de nombreux pays**¹⁰, que rien ne prédisposait à rapprocher, **ont développé des réseaux d'échanges sud/sud inédits, en tirant avantage d'une activité « européenne » qui s'est implantée chez eux** (Galery et Reyes, 2019).

Ces rapprochements s'observent tout particulièrement autour de la filière dite du « faux-poisson ». Il s'agit d'un marché informel de récupération constitué notamment par l'ensemble des thons¹¹ capturés par la pêche industrielle qui ne correspondent pas aux normes des conserveries. En l'absence de débouchés, ces poissons seraient plutôt voués à être rejetés. Or, ils viennent aujourd'hui approvisionner la Côte d'Ivoire où ils sont utilisés dans *le garba*, un plat national proposé par de nombreux petits restaurants¹² (Romany et al., 2000). Ce marché atteindrait jusqu'à 20 000 tonnes certaines années (Amandé et al., 2016), et même davantage si les importations depuis les Seychelles étaient également comptabilisées, si bien que les représentants du gouvernement de Côte d'Ivoire tentent de faire reconnaître l'importance économique et sociale que ce marché de la récupération génère pour les populations et pays riverains concernés¹³.

La production de données qualitatives est indispensable afin d'étudier comment l'économie de **la pêche thonière génère toute une série de dynamiques locales** dont le maillage est bien plus vaste que celui uniquement lié aux navires industriels étrangers. L'étude des dynamiques sociales de ce marché de la récupération sont d'autant plus importantes à explorer qu'au niveau international, l'incidence de ces captures - faiblement répertoriées - sur les objectifs de conservation des ressources suscite interrogations et critiques. Cette filière, pourtant essentielle à de nombreux pays et populations du Sud, est mise en défaut par une rhétorique environnementale axée sur l'état de surexploitation des ressources thonières tropicales.

¹⁰ Cela comprend la Côte d'Ivoire et les Seychelles, mais aussi le Sénégal, le Burkina Faso, le Ghana, Madagascar, la République de Maurice, le Sri Lanka ou la Somalie.

¹¹ Il s'agit notamment des thons dits « sous-taille » (ceux dont la taille n'est pas conforme pour être transformée au sein des conserveries) ainsi que d'autres espèces telles que les poissons bananes, balistes, marlins, voiliers, etc, non mis en conserve.

¹² Jusque 400 guinguettes au km², de tailles très variables 4 à 100 m², par quartier d'Abidjan. Elles emploient au moins 3 employés.

¹³ En Côte d'Ivoire, le montant total était d'environ 2 milliards de francs CFA en 1997 et 1998, pour un volume de l'ordre de 10 000 tonnes/an. Pour ce qui est des Seychelles, ce marché reste encore très difficile à estimer.



Débarquement de thon albacore

L'objectif est d'identifier les principes et les dynamiques sociales qui structurent les échanges et la circulation des poissons, par-delà les circuits formels mis en place par la pêche thonière industrielle. L'encadrement d'une stagiaire de Master 2 et une première mission de terrain ont permis d'acquérir une meilleure compréhension des intérêts différenciés des acteurs de l'arène thonière vis-à-vis de cette activité et de comprendre comment, selon les périodes, la circulation de espèces marines profite à certains acteurs locaux plutôt qu'à d'autres. En Côte d'Ivoire, les interactions entre capitaine de navires de pêche/autorités portuaires, capitaine de navire de pêche/mareyeur et docker/client(e) ont été décryptées et ont permis de démontrer l'importance des rapports de courtoisie, de proximité et de fidélité commerciale entre les différents acteurs de cette chaîne informelle. Ces données novatrices ne rendent encore que partiellement compte de l'ensemble des interactions sociales qui la compose. Poursuivre et prolonger ce travail de documentation est utile pour acquérir une meilleure compréhension de l'ensemble du tissu social local bénéficiaire de la présence de l'économie thonière, et pour décrypter comment un commerce globalisé pénètre localement, et enrôle une pluralité d'acteurs aux positions sociales et institutionnelles variées, jusqu'à permettre le développement d'un marché réticulaire de la récupération.

2. Logique postcoloniale, droits d'accès et justice environnementale

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (dont le sigle anglais est ICCAT) et la Commission thonière de l'océan Indien (dont le sigle anglais est IOTC) administrent la gestion des thons tropicaux sur ces deux océans. Elles gèrent et (re)négocient, en fonction des avis scientifiques halieutes, l'attribution à la hausse ou à la baisse de ces ressources naturelles entre les États. Dans ce contexte, les autorisations de pêche sont communément

allouées à l'État et aux acteurs qui ont réalisé ces captures¹⁴. Or, depuis ces dix dernières années, **les États côtiers revendiquent, au sein de ces instances, des droits souverains sur les ressources prélevées dans leurs eaux.** Ils considèrent que les règles en vigueur privilégient les anciens États coloniaux et souhaitent que les droits de pêche soient attribués non pas au *pays pêcheur* mais au *pays où la pêche a été réalisée*. Le profond changement de ces dernières décennies réside donc dans le fait qu'au-delà des situations locales (notamment les discours des pêcheurs artisans), ces revendications atteignent aujourd'hui l'échelle internationale et se propagent sur plusieurs océans.

Au sein des arènes internationales, comme dans les ports de pêche, le mode de répartition actuelle cristallise souvent des oppositions manichéennes entre d'une part les pays dits développés, détenteurs de moyens de production industriels, qui accaparent les ressources thonières et, d'autre part, les pays dits en voie de développement n'ayant pas les moyens technologiques de pêcher en haute mer, et subissant le pillage de leurs ressources. Acteurs des pays dits développés et en voie de développement se rencontrent autour d'une controverse générée par un outil socio-technique, le dispositif de concentration de poisson (DCP). Dans le cadre du projet MetMut (2019 - 2022), mes premières analyses ont porté sur les débats provoqués par l'utilisation, en mer, de ce dispositif. Les DCP sont des radeaux flottants et dérivants, déployés en haute mer par les pêcheurs à la senne, sous lesquels viennent s'agrèger les poissons qui y trouvent un habitat favorable. La technicisation de cet outil (composé d'un sondeur et d'une balise GPS) permet d'augmenter les rendements et la productivité des campagnes de pêches. Chaque capitaine de navire peut en mettre à l'eau jusqu'à 350 par an, et observer les déplacements de plusieurs milliers d'entre eux sur son ordinateur, en ayant accès à l'ensemble des données de l'entreprise de pêche à laquelle il appartient.

Employé comme l'un des moyens privilégiés d'accéder à une grande quantité de ressource, le DCP figure aujourd'hui au cœur des **débats sur les possibilités d'accès, par les acteurs non industriels, aux ressources marines à long terme.** Bien que les connaissances des halieutes relatives à cet objet soient encore non stabilisées, cet outil est décrié du point de vue environnemental. Les dommages recensés par les halieutes, les représentants d'ONG mais aussi les États riverains concernent notamment les échouages sur les barrières de corail, la pollution marine, les prises accidentelles d'espèces vulnérables, le changement des comportements migratoires et de reproduction des thons, etc. Parallèlement, ces dispositifs ont une incidence sur l'évolution du métier de pêcheur. Ils modifient les pratiques de pêche faisant, d'après les pêcheurs, évoluer leur manière de travailler d'une activité de « chasse » à une activité de « cueillette ».

¹⁴ En 2019 les flottes européennes, ont, à titre d'exemple, reçu plus de 50 % des droits de pêche de l'Atlantique pour une ressource prélevé en dehors de ses eaux, le long des pays d'Afrique de l'Ouest (ICCAT, 2019).



Récupération d'un dispositif de concentration de poisson (DCP)

J'ai pu analyser comment la controverse autour de cet objet circule entre plusieurs espaces, et devient, au cours du temps, le support d'enjeux et de stratégies de la part des différents acteurs impliqués dans l'arène thonière tropicale. J'ai retracé la biographie du DCP depuis son élaboration concrète jusque sa fin de vie, et démontré qu'il sert d'interface relationnelle entre les acteurs de l'arène thonière. Le DCP permet le suivi de la ressource par les scientifiques halieutes, met en relation le pêcheur et le poisson, est le support de choix stratégiques de la part des entreprises de pêche et implique des positionnements politiques de la part des acteurs présents au niveau international, national et local (Airaud et Reyes, 2019). Cependant, la régulation de l'usage des DCP est fermement soutenue par de nombreux acteurs et représentants des pays riverains, au sein des organismes de gestion. Ceux-ci craignent les effets délétères que peuvent générer des activités intensives déployées sur leurs propres territoires. En exerçant une pression considérable sur la ressource thonière tropicale, l'utilisation massive de ces dispositifs laisse présager le risque d'un phénomène de surexploitation. Les risques d'échouages sur les habitats fragiles, leurs impacts sur la composition des captures ainsi que leurs effets sur la modification des savoirs et des pratiques des pêcheurs lié à l'usage grandissant de cette technique dans différentes régions du monde font de la problématique des DCP l'un des principaux enjeux internationaux de gestion en haute mer.

Cet outil n'est cependant pas le seul levier permettant aux représentants des États riverains de débattre d'une nouvelle répartition des droits de pêche. Les processus de (re)définitions des rapports des populations riveraines au milieu marin se jouent à des niveaux techniques, mais aussi économiques et juridiques. Les discussions relatives à de nouvelles règles d'attributions des droits de pêche sont en cours et que ce n'est qu'en suivant l'évolution des négociations et des pratiques de pêche qu'il sera possible de les détailler. Documenter les processus de revendications locaux et nationaux s'avère, de plus, crucial pour analyser les relations interculturelles et politiques sous-jacentes qui organisent les règles d'accès aux ressources naturelles marines. L'objectif de cette

analyse étant de décrypter les processus d'affirmations identitaires et de caractériser les moyens au travers desquels les populations locales, ainsi que les représentants d'États, se réapproprient les espaces politiques qui ont, selon eux, engendrés jusque-là des iniquités ; car, si ces positionnements sont encore formulés de manière isolée au sein de l'ICCAT, ils ont amené les représentants des États riverains de l'océan Indien à constituer un groupe politique : le G16, réunissant les « *like-minded States* ».



Espaces sociaux de la pêche thonière tropicale : navires industriels et instance internationale

De nos jours, les idées circulent - à des vitesses certes différentes - entre les façades océaniques, les organisations internationales, les acteurs et entre les échelles. Pour autant, l'ensemble des revendications des populations des pays riverains portent-elles sur les mêmes principes ? Et, comment, en fonction des revendications, est pensée la répartition de l'*effort environnemental* – c'est-à-dire la contribution des acteurs à préserver les ressources naturelles ? Cet effort concerne-t-il davantage certains groupes sociaux, populations, métiers de pêche, classes d'âges que d'autres ? Il s'agit dans cette partie d'étudier les relations de pouvoir, d'alliance et de friction entre les acteurs (notamment les pêcheurs artisans, les pêcheurs industriels, les acteurs de la filière, les gestionnaires, les représentants d'État, les scientifiques, les représentants d'ONG), mais aussi d'explorer les processus de transformation et de réinterprétation des normes ainsi que les représentations et traductions hétérogènes que chacun de ces acteurs mobilisent et qui participent de la mise en œuvre d'une entreprise politique commune. Ces questionnements visent à nourrir une réflexion plus générale autour du concept de *justice environnementale*.

3. Logique mondialisée, souveraineté et financiarisation du maritime par de nouveaux acteurs

Les enjeux d'accès relatifs à la pêche thonière tropicale permettent d'explorer un autre cas d'étude : les logiques de financiarisation des territoires maritimes par des acteurs non étatiques. Nous avons évoqué que le caractère migratoire des espèces thonières amène les flottilles européennes à naviguer dans les eaux internationales et dans les eaux sous juridiction des pays riverains (appelées zones économiques exclusives - ZEE). Pour avoir accès aux ZEE, les représentants des

gouvernements négocient des accords de pêche. Ces accords permettent aux pêcheurs à la senne d'exploiter les eaux d'une vingtaine de pays du Sud, en échange de contreparties financières. A titre d'exemple, les droits d'accès aux ressources thonières reversés par l'Union européenne à la Côte d'Ivoire s'élèvent à 682 000 euros par an pour la période 2014-2018 ; tandis que l'État seychellois reçoit plus de 5 300 000 d'euros par an pour la période 2014-2020 (site de la Commission européenne)¹⁵. Or, depuis peu **les États se voient concurrencés par les acteurs de la conservation et les entreprises d'exploitation qui adoptent les mêmes logiques de financiarisation des espaces maritimes.**



Littoral seychellois

Le cas des Seychelles est en ce sens particulièrement évocateur. En effet, l'État seychellois est le premier pays au monde à avoir employé un nouveau mode de remboursement de sa dette économique. L'association environnementale américaine *The Nature Conservancy* (TNC) a obtenu que 30% des eaux territoriales seychelloises soient protégées en 2020 en échange du rachat d'une partie de la dette du pays (à hauteur de 21,6 millions de dollars). Une telle décision aura des conséquences certaines sur la filière thonière mais aussi sur les possibilités d'**accès des populations locales à leurs territoires et à leurs ressources**. Les pêcheurs artisans locaux de l'île de Mahé rendent compte, au travers des entretiens, combien ils se sentent dépossédés de leurs territoires et de leurs ressources. Considérant qu'ils n'étaient pas écoutés, ils avaient, en 2010, suspendu leur participation aux réunions de planification spatiale maritime (en anglais *Marine spatial planning – MSP*), interrompant le processus de consultation des parties prenantes et l'avancement du projet. Du côté des décideurs seychellois, d'importantes incertitudes subsistent sur le processus de participation mené par la branche locale de l'ONG américaine TNC¹⁶. Conscient que ce projet a émergé des rencontres entre l'ancien Président seychellois et l'un des responsables de l'ONG américaine pendant la crise de 2008, à un moment où l'État était en situation économique incertaine, le responsable ministériel seychellois de la *Blue economy*¹⁷ s'interroge sur les bénéfices

¹⁵ https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/agreements_en

¹⁶ Propos recueillis lors d'une mission et d'un entretien réalisé aux Seychelles en mars 2019.

¹⁷ Le concept émergent de la *Blue economy* vise à mettre en œuvre une croissance économique durable basée sur

de ce projet et se demande « à qui profitera le MSP » et « pour qui la ressource marine sera protégée ? », laissant planer le doute sur le fait que gouvernement seychellois qu'il représente, ait un poids majeur dans le projet.



La planification spatiale maritime est un processus de distribution spatio-temporel des activités humaines visant à organiser les usages concurrents présents sur le milieu maritime (équipements liés aux énergies renouvelables, pêche, exploitation de pétrole et de gaz, transport maritime, tourisme, conservation, etc). L'un des principaux objectifs étant de mettre en place des règles plus claires afin d'encourager les investissements sur l'espace maritime.

Diversité des activités prises en compte dans la planification spatiale maritime

À une période où **les enjeux sur le maritime se font grandissants, de nouveaux acteurs interviennent** pour profiter de chaque opportunité permettant d'influer sur les lois et favoriser leurs intérêts : des ONG (Chartier, 2002), des multinationales ou des lobbies. Parallèlement aux ONG, et dès que cela est possible, les décideurs financiers des entreprises de pêche supplantent aussi les représentants ministériels pour négocier eux-mêmes leur accès aux territoires de pêche dans les pays tiers. Les enjeux géopolitiques associés à l'espace maritime vont reconfigurer les rapports de pouvoirs si bien que les acteurs étatiques semblent ne pas avoir le monopole dans la gestion de leurs territoires. Les entreprises de pêche et les acteurs de la conservation pourraient-ils finir par supplanter le rôle des représentants d'État ? Une telle situation pourrait-elle concerner davantage les populations des pays riverains de l'hémisphère sud ? Comment les acteurs locaux, nationaux et internationaux perçoivent-ils un tel revirement ? Comment cela s'articule-t-il avec les revendications que portent parallèlement les populations des pays riverains vis-à-vis de leurs droits de souveraineté sur les espaces marins ?

Documenter les choix économiques et politiques nationaux en train de se faire s'avère essentiel à un moment où la prise de conscience nationale des enjeux maritimes de conservation et d'exploitation se développe aux Seychelles, et dans le monde, mais dont les trajectoires et le devenir encore incertains. A moyen terme, l'analyse de ces dynamiques commencera par le cas d'étude des Seychelles. Ce travail est d'autant plus important à mener sur ce site que l'histoire de ce pays est « courte »¹⁸ et peu documentée. Peu d'informations sur le passé des Seychelles sont disponibles, aussi est-il essentiel de ne pas manquer de recenser les dynamiques actuelles et de constituer un répertoire de connaissances qui permette aux décideurs de ce pays en plein essor d'élaborer une politique globale cohérente et à la population seychelloise de poursuivre la construction de son identité. Cet exercice se révèle ainsi d'importance nationale, dans la mesure où il permettra de retracer l'histoire d'un peuple, et notamment son histoire environnementale contemporaine.

l'océan.

¹⁸ Selon les documents historiques les premières évocations à ce qui sera plus tard les Seychelles relèvent du IXe siècle après JC. Ce sont les navigateurs arabes qui, sans y débarquer, rapportèrent l'existence de ce territoire. En revanche, c'est lors d'une expédition portugaise que sera à proprement reconnu la découverte des Seychelles (Filliot, 1983).

IV. MISE EN ŒUVRE ET METHODOLOGIE

1. Méthodologie

Pour réaliser ce projet, je mobiliserai principalement des méthodes qualitatives. Dans chacun des axes, je procéderai à la collecte des données sur la base d'entretiens individuels semi-directifs auprès de différents acteurs de la pêche thonière tropicale : pêcheurs industriels et artisans, porte-paroles du secteur des pêches, scientifiques, représentants d'ONG, mareyeurs, conserveurs et membres des administrations nationales, européennes et internationales. La méthode de l'observation participante sera également mobilisée afin de comparer les *discours* et les *pratiques*. Sans compter qu'un recensement de la littérature sera entrepris sur les enjeux d'accès aux ressources marines de la haute mer.

Un travail d'observation *in situ* est prévu à plusieurs échelles :

- **Dans les ports de débarquements, auprès des pêcheurs locaux et européens.** Le port d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et de Victoria (Seychelles) sont les principaux lieux où se développera, **à moyen terme**, le travail de collecte des données. Il s'agit des principaux sites où sont amarrés les navires européens et où s'opèrent les embarquements et débarquements des captures de pêche et des marins.
- Au sein des **instituts de recherche nationaux et européens**. Le but sera d'analyser les principes qui guident la science et les modalités d'implication des chercheurs dans les décisions de gestion. Un travail d'immersion au sein de ces instituts permettra de saisir comment les chercheurs halieutes et biologistes marins, majoritairement présents dans l'étude des activités de pêche, s'engagent dans des projets de recherche. Il s'agira aussi d'adopter une approche réflexive des positionnements, par ailleurs non-homogènes, adopté par les chercheurs de l'environnement (sciences humaines et sciences de la nature) vis-à-vis des relations nouées avec les acteurs industriels.
- Dans les **forums de prise de décision**, comme les réunions annuelles de l'ICCAT et de la CTOI, mais aussi au sein des instances européennes. Ces espaces regroupent une grande partie des acteurs institutionnels impliqués sur ce sujet. En s'intéressant aux dynamiques à l'œuvre au niveau de ces instances de prises de décisions il sera possible d'identifier les points de vue, les préoccupations et les enjeux qui sous-tendent les positionnements des différents acteurs sur les réglementations récemment adoptées. L'analyse portera également sur la manière dont **la gouvernance des espaces maritimes s'élabore dans un contexte marqué par des activités concurrentes**.

La mise en œuvre de ce programme rapprochant le local et le global passe aussi par le recours à des approches et méthodes spécifique au droit. Dans le cadre de mes précédents travaux, j'ai développé des compétences en **analyse des textes juridiques** grâce à des collaborations avec Bertrand Cazalet (Université de Perpignan, CRIOBE), Jean-Dominique Wahiche (MNHN, UMR 7206), Florence Galletti (IRD, UMR MARBEC) et Nadia Belaidi (CNRS, UMR 7206). Mon travail de thèse m'a notamment amené à procéder à la mise en place d'une veille juridique et à l'analyse de règlements nationaux et européens¹⁹ dans trois langues différentes (espagnol, français et italien). Une analyse en droit comparée des définitions nationales et européennes de la petite pêche a d'ailleurs abouti à la parution d'un article intitulé *Quelle définition des petits métiers de la pêche ? De l'analyse*

¹⁹ Le travail de recherche et de consultation des règlements nationaux et européens sont notamment basés par les sites officiels tels que legifrance.gouv.fr, pour le cas français ou eur-lex.europa.eu, pour l'Union européenne.

juridique à l'ethnoécologie des pêcheurs lagunaires languedociens (Reyes et al., 2015). Dans le cadre de mes post-doctorats, j'ai poursuivi cette démarche en procédant à l'analyse des textes internationaux²⁰. J'approfondirai ces compétences pour mieux comprendre comment s'articulent les normes institutionnelles et les normes pratiques.

2. Interdisciplinarité

D'un point de vue méthodologique, je considère que **« l'environnement » se situe à la croisée des apports de plusieurs disciplines**. Ce parti pris m'a depuis très tôt amené à régulièrement consulter les travaux en sociologie, droit, anthropologie, sciences politiques, histoire ou géographie humaine. Il marque l'ensemble de ma démarche, et est amené à être poursuivi dans une visée analytique. En effet, **l'ouverture interdisciplinaire me permet d'explorer certaines limites des approches disciplinaires, en réinterrogeant les outils, les méthodes et les concepts, ainsi que les apports de la sociologie et du droit, en affirmant la spécificité de l'approche choisie et des questionnements soulevés**.

Après ma thèse, cette approche interdisciplinaire s'est accentuée, notamment dans le cadre de mon rattachement à l'UMR MARBEC, laboratoire principalement composé de biologistes des pêches. Ces collaborations ont permis de poser des questionnements pluridisciplinaires en vue de produire le matériau nécessaire pour valoriser et écrire collectivement le récit de ce projet. La mise en œuvre concrète des rapprochements entre les sciences du vivant et les sciences humaines et sociales, fait l'objet d'ateliers réflexifs interdisciplinaires. Ce programme contribuera ainsi à la collaboration interdisciplinaire, sans négliger les échanges avec les sciences du vivant, notamment les biologistes. A ce titre, l'analyse de la circulation des poissons permettra d'évaluer de manière plus précise les quantités de poissons prélevés et de mieux caractériser l'effort de pêche exercé par les flottes industrielles. Les informations relatives aux quantités de capture conservent, encore aujourd'hui, une place de choix pour l'évaluation des populations et stocks d'espèces migratrices. Améliorer la qualité de ces données est donc essentiel pour assurer la durabilité de ces ressources marines.

3. Éthique de l'étude

Mon implication en tant que chercheuse s'attache à accorder une place centrale au partage de la connaissance. Le partage et l'échange sont, pour moi, des dimensions essentielles de l'éthique du chercheur, qui comprend aussi le respect de l'anonymat, **l'absence de jugement de valeur** et de stigmatisation des acteurs.

Dans le cadre de mes travaux, je veille à **impliquer les populations locales dans les circuits académiques et à partager avec elles mes réflexions** tout au long de leur élaboration (mise en discussion des analyses, invitations à assister au comité de thèse,...). Celles-ci accompagnent le chercheur dans une réflexivité constante. Cette démarche est au fondement de mon travail et permet d'établir un rapport équilibré avec les acteurs de terrain qui accordent de leur temps et transmettent leurs savoirs. Je considère les acteurs académiques et non académiques sur un pied d'égalité, estimant que les uns comme les autres permettent de faire évoluer continuellement les projets dans lesquels ils se trouvent impliqués. Pour encore accentuer ce parti pris, mon étude

²⁰ Au niveau international, je me reporterai notamment aux sites internet des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), à savoir le site de l'ICCAT : iccat.int et de la CTOI : iotc.org.

considèrent certaines étapes de coproduction des résultats en concertation avec les acteurs non académiques (illustrateurs, vidéastes, spécialistes des réunions multi-acteurs, pêcheurs,...) dans le but de développer des supports originaux de diffusion des connaissances.

L'un des moyens grâce auxquels j'entends également contribuer au partage de la connaissance est dans l'attention que je porte à continuellement chercher à rapprocher sciences et sociétés. Les activités d'expertise et de vulgarisation sont, à ce titre, des modes de partage privilégié pour diffuser les résultats du projet et **répondre aux besoins sociétaux**. Afin de répondre à cette nécessité j'ai toujours conçu des projets qui participent à une meilleure connaissance des situations et des problématiques contemporaines que notre monde traverse. La question de l'accès aux ressources naturelles est un enjeu crucial depuis déjà de nombreuses années, tandis que celle relative aux usages marins prend aujourd'hui de plus en plus d'ampleur, et restent encore trop peu méconnues.

Enfin, mon projet s'inscrit dans la perspective de **rendre compte avec passion des enjeux maritimes auprès du grand public** (par des conférences, participations à des documentaires et des émissions de radio,...), et aussi au travers de la formation et l'encadrement d'étudiants. Pour ces raisons j'ai toujours fait en sorte d'intégrer, dans les appels d'offre, des **demandes de financements** pour impliquer des étudiants. J'ai donc poursuivi dans cette voie afin d'apporter ma contribution à la formation des jeunes générations. En plus de la dimension éthique qu'elle véhicule, en cherchant à **offrir des conditions d'exercice de travail moins précaires**, elle participe aussi à **transmettre, aux générations futures, un regard critique sur le monde qui nous entoure**.

4. Coopérations à l'international et faisabilités du projet

Afin de mettre en œuvre ce projet, j'envisage de consolider et de développer des partenariats avec les instituts de chacun des pays concernés par cette étude. Des projets en cours m'amènent déjà à collaborer avec des instituts à l'international. En effet, pour donner corps à cette candidature, j'ai déposé en 2018 deux projets, que j'ai obtenus. L'un est consacré à l'étude des évolutions du métier de pêcheur thonier industriel (Fondation de France, ± 150 000 €), et l'autre, en tant que coordinatrice adjointe est exclusivement dédié à la consolidation de la relation tripartite entre instituts N/S et S/S (MUSE – Univ de Montpellier, 18 000 €). Ces projets ont permis de développer des partenariats avec le Centre de recherche océanographique (CRO) d'Abidjan et de consolider la collaboration avec la *Seychelles Fishing Agency* (SFA). Dans ce cadre, j'ai, à partir des besoins de ces instituts, convenus à la mobilité d'étudiant-e-s et de chercheurs. Les collaborations avec Justin Amandé CR au CRO d'Abidjan ont notamment permis la mise en place du co-encadrement d'un stage de master. Ces collaborations dynamiques avec le CRO et la SFA suscitent déjà le montage de nouveaux projets, dans la continuité des précédents. Le premier concerne plus particulièrement la Côte d'Ivoire. En effet, les chercheurs du CRO souhaitent mettre en place une réflexion sur le rôle des femmes dans les circuits de valorisation des poissons. Une réflexion commune sera menée en ce sens pour donner suite à ce projet. Le second prend place aux Seychelles, et implique la poursuite des collaborations avec la *Seychelles Fishing Authority* (SFA). La meilleure prise en compte de données qualitatives permettant de caractériser les retombées liées à la présence d'une flotte industrielle thonière dans le pays, répond à une demande cruciale pour les acteurs seychellois tant locaux que nationaux. Enfin, le troisième projet, est de plus grande envergure et concerne les deux instituts. La mise évidence de circuits et de flux encore peu connus a suscité l'envie d'étendre ces analyses pour une compréhension plus fine des réseaux informels. Pour initier cette étude, je compte répondre à un nouvel appel à projet (ex. MUSE ou ANR au printemps 2022).

Pour mettre en œuvre ce programme, je chercherai également à développer les collaborations du CNRS avec l'université Felix Houphouët-Boigny et l'université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire), dans la mesure où plusieurs chercheurs ont aussi développé des travaux en SHS sur les activités de pêche. En ce qui concerne les Seychelles, ce projet s'attachera à renforcer les échanges déjà initiés avec l'Université des Seychelles qui a récemment développé un axe d'étude particulier sur le thème de la *blue economy*. A plus long terme, les collaborations déjà entamés avec l'Université Omar Bongo, au Gabon, pourront éventuellement s'avérer utiles. Des échanges ont permis initier en septembre la construction d'une plaquette d'enseignement dédiée à l'étude juridiques et sociologiques des enjeux maritimes ouest Africains. Pour le Gabon, les parties prenantes travaillant sur ces questions dépendent de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture.

En vue de monter des projets internationaux et de favoriser les réflexions pluridisciplinaires, je pourrai également m'appuyer sur les liens solides que j'ai tissé au cours de divers projets avec le CNRS (UMR 7206 Éco-anthropologie), l'Univ. de Perpignan (UMR CRIOBE), l'Univ. de Laval à Québec (Dépt. Anthropologie sociale), l'Univ. d'Aix-Marseille (UMR TELEMME), l'Univ. de Bretagne Occidentale (Dépt. Ethno), et l'Univ. USSEIN (Sénégal), l'IRD (UMR SENS et MARBEC), l'IRSTEA (UR ETBX) et le MNHN (UMR PALOC), l'Université de Catane (Italie) et l'Université de Gironne (Espagne).

Considérant les objectifs du projet, et l'objet même sur lequel porte ce programme, le maintien des collaborations avec les institutions de l'expertise, le secteur industriel et plusieurs ONG environnementalistes française, européennes et internationales, est une perspective à ne pas négliger. Je m'appuierai sur le réseau de connaissance que j'ai construit depuis 2013 dans le cadre de mes activités d'expertises (UE, Ministères français, MNHN, IRD) pour les enquêtes menées au sein des instances internationales. Ma connaissance des commissions de gestion des pêches, des fonctionnaires des pays du Sud et européens ainsi que des autres acteurs qui y participent (ONG, organisations professionnelles, etc), seront un atout indéniable pour la réussite du projet et apporteront, plus généralement, au domaine de l'expertise développé par le CNRS. Maintenir ces activités s'avère stratégique afin de faciliter l'accès au terrain, mais aussi pour la prise en charge des missions.

Concernant le secteur industriel, je développe depuis 2014 des collaborations avec l'organisation française, ORTHONGEL. Cette organisation est l'interlocuteur privilégié pour comprendre le fonctionnement du secteur et permettre la réalisation des embarquements (l'accord a déjà été donné et un premier embarquement a été réalisé entre mars et avril 2019). ORTHONGEL représente les trois structures de pêche professionnelle française (CFTO, SAPMER et SAUPIQUET). Pour éviter l'écueil d'un rapport ingénu de la collaboration entre acteurs du privé et du public, il est nécessaire de développer un rapport réflexif constant à la démarche collective et aux implications de chacun. On mentionnera ici que ce type de collaborations peut s'avérer complexe et parfois susciter de la retenue. Il n'a pas lieu de dissimuler que cela peut être le cas dans la pêche thonière tropicale. Envisager une telle collaboration a donc nécessité, en amont, un long travail d'explicitation des objectifs et de négociation avec les acteurs qui la compose, pour aboutir finalement, en 2019, au dépôt d'un projet en partenariat. Orthongel et deux des armements sont d'ores et déjà impliqué dans l'un des projets que je coordonne. Leur participation à une étude en SHS est une première. Elle ouvre un cadre privilégié pour explorer les dynamiques qui traverse la pêche thonière tropicale et celles qu'elle-même génère à son tour.

Parallèlement, des collaborations ont été engagées avec plusieurs ONG internationales et nationales impliqués dans les enjeux marins, notamment l'IUCN, le WWF et MSC, mais aussi l'ONG

française BLOOM. Une table ronde, réunissant des scientifiques en sciences de la vie et en sciences humaines et sociales, représentants du secteur et ONG environnementaliste, a déjà été réalisée en octobre 2017. Elle a permis à chacun de présenter la manière dont il venait à approcher le sujet de la pêche thonière. Ces discussions sont le socle d'une collaboration constructive, amenées à être poursuivies dans le but de continuer à affirmer la faisabilité de ce programme.

CONCLUSION

Cette étude répond à un défi contemporain majeur, celui d'analyser la reconfiguration des rapports de force à l'aune des enjeux de raréfaction des ressources naturelles marines et de la mise en politique des droits d'accès aux ressources. Il vise à mener une étude qui rende compte de la diversité des expériences des acteurs. Ce programme mobilise, dans ce cadre, un dispositif théorique qui s'inscrit dans une approche multisituée. En plus des suivis quotidiens auprès des pêcheurs dans la mise en œuvre de leurs activités au niveau local, l'analyse est menée au niveau national (en retraçant les décisions prises par les gouvernements et les niveaux différenciés d'interprétation et d'application des règles), et, à l'échelle internationale (au sein des organisations de gestion des pêches afin de suivre le processus d'élaboration des règles).

En contexte maritime, les enjeux d'accès s'avèrent d'autant plus essentiels à étudier que les contours normatifs internationaux d'exploitation des ressources, de navigation et de protection du milieu, restent en grande partie en cours d'élaboration. Ce programme prend pour cas d'étude l'analyse des dynamiques générées par la pêche thonière tropicale dans sa capacité à susciter des interactions, à rapprocher une grande diversité d'acteurs (pêcheurs, scientifiques, gestionnaires, représentants d'ONG, acteurs de la filière,...) et à développer une analyse sur les dynamiques de mondialisations. *Le thon* est un poisson migrateur présent dans l'ensemble des océans du monde²¹, il traverse les frontières et les espaces, sillonne à la fois les zones côtières des États et la haute mer sous juridiction internationale. Il permet de mener une analyse comparative sur la base d'une espèce soumise à un cadre décisionnel qui multiplie les acteurs et les niveaux d'analyses.

La comparaison dans le temps et l'espace est mobilisée comme un instrument fondamental de description permettant de décrypter les dynamiques de transformation par une étude continue des rapprochements et des distinctions. Elle se fonde tout d'abord sur la mise en regard des sites d'études pour ensuite explorer et caractériser, à divers niveaux, des événements, des dire et des comportements d'acteurs ainsi que des pratiques par contrastes avec d'autres époques, d'autres acteurs et d'autres pratiques. Pêcheurs, scientifiques, gestionnaires, représentants d'ONG, acteurs de la filière,... se rencontrent par-delà les pays et les continents et participent à dessiner le monde de demain. Aussi, s'agit-il également d'étudier les réseaux, les parcours, les affinités ou les inimitiés qui les lient, ou les délient, dans le temps.

Ce programme est innovant et réaliste, comme en témoigne le dynamisme de mon parcours. Il s'inscrit naturellement dans la continuité des travaux que j'ai menés jusqu'à présent et s'appuie sur les connaissances et les compétences solides acquises depuis une dizaine d'années. Ces compétences sont le socle qui me permet aujourd'hui d'approfondir et d'élargir mes questionnements, tout en maintenant une cohérence d'approche. La mise en œuvre de ce projet comporte des risques, et suppose un travail complexe d'immersion notamment auprès des acteurs de l'industrie. Toutefois, cela ne représente pas un obstacle comme le démontre ma capacité à avoir enrôlé, pour la première fois, les acteurs de l'industrie thonière dans un projet en SHS.

²¹ Les biologistes distinguent plusieurs espèces tel que : les thons rouges, albacore, germon, etc.

Au cours de mon parcours, j'ai acquis la capacité à mener des projets ambitieux et cohérents sur le long terme. J'ai développé un réseau national et international de collaborations, que j'ai par la suite mobilisé pour déposer deux projets, obtenus l'année suivant ma soutenance de thèse. Ces initiatives ont permis de créer de collaborations dynamiques et des réflexions collectives interprofessionnelles avec des pêcheurs et des gestionnaires.

BIBLIOGRAPHIE

Abélès Marc, (1991), « Politique (Anthropologie) », in Bonte Pierre, Izard Michel et al, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Quadrige / Presses Universitaires de France, Paris, pp. 579 – 583.

Abélès Marc, (2008), *Anthropologie de la globalisation*, Payot, Paris.

Airaud Manon et Reyes Nastassia, (2019), « Le DCP, objet social et controversé, au prisme d'une anthropologie de l'arène thonière tropicale », communication internationale, *Colloque OCEANEXT*, Nantes, 3-4 juillet 2019.

Amandé Monin Justin, N'Cho Amalatchy Jacqueline, Kouakou N'Goran David, N'Cho Chris Major, Koffi Kouadio Frédéric, Kouadio Ahou Nadège Charlotte, Dewals Patrice and Restrepo Victor, (2017), «Utilization and trade of faux poisson landed in Abidjan», Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT 73, pp. 749–754.

Amandé Monin Justin *et al.*, (2016), « Conserver les prises accessoires pour éviter le gaspillage des ressources: importance des poissons débarqués par les thoniers senneurs à Abidjan », *Communication SCRS*, ICCAT.

Artaud Hélène et Surrallés Alexandre (eds.), (2018), *The Sea Within: Marine tenure and cosmopolitical debates*. Copenhagen, International Work Group for Indigenous Affairs – IWGIA, 228 p.

Bahuchet Serge, (1986), « Ethnoécologie comparée des pygmées Aka et des villageois de Ngango de la Lobaye (R. C. A) », *Écologie Humaine*, vol.4, n°2, pp 3- 18.

Bignoumba Guy-Serge, (1998), « La pêche atlantique et les États de l'Afrique de l'Ouest, le cas du Gabon », in *Noroi*, n°180, oct.-déc., L'Atlantique et les géographes, pp. 685-701.

Chartier Denis, (2002), *Le rôle de Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux : quel espace politique pour quelles ONG ?*, Thèse de doctorat de géographie, sous la direction de Jean-Paul Deléage, Université d'Orléans.

Couliou Jean-René et Piriou Nicole, (1989), « Concarneau et la pêche thonière tropicale", in *Noroi*, n°144, oct.-déc., Chronique de Bretagne, pp 357-375.

El Ayoubi Hachim et Failler Pierre, (2013), « Industrie des pêches et de l'aquaculture au Gabon », in *Revue de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans la zone de la COMHAFAT*, Rapport technique de la COMHAFAT, 62 p.

- Falzon Mark-Anthony (ed.), (2009), *Multi-Sited Ethnography. Theory, Praxis and Locality in Contemporary Research*, Angleterre, Ashgate, Routledge, 304 p.
- Filliot Jean-Michel, (1983), « Histoire des Seychelles », République des Seychelles - Ministère de l'Éducation et de l'Information, République Française - Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, 221 p. (En ligne : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers14-11/02901.pdf)
- Fournet Philippe, (1985), « Evolution et stratégie de la pêche française du thon tropical », in *Cahiers d'outre-mer*, 152, oct-déc, pp. 307-329.
- Galery Manon et Reyes Nastassia, (2019), « Conserver pour s'appropriier les ressources marines. L'économie locale thonière de Côte d'Ivoire et des Seychelles mise en question », Communication internationale, *Kim Sean & Coast*, Montpellier, 12-13 novembre 2019.
- Hannigan John, (2016), *The Geopolitics of Deep Oceans*, Cambridge, Polity Press.
- ICCAT, (2018), *Rapport de la Commission. Période biennale 2018 - 2019*, Commission internationale pour la Conservation des thonidés de l'Atlantique, Madrid, 806 p.
- Jeudy Henri-Pierre et Abélès Marc, (1997), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin.
- Karsenti Bruno, (2012), « Structuralisme et religion », in Remaud Olivier, Schaub Jean-frédéric et Thireau Isabelle (eds.), *Faire des sciences sociales. Comparer*, Edition de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris, pp. 61 – 93.
- Le Meur Pierre-Yves, Bambridge Tamatoa, Dégremont Marlène et Rodary Estienne, 2018, « Les espaces marins du Pacifique entre logiques de commun et d'accaparement », *Revue internationale des études du développement*, n° 234, pp 9-30.
- Leroi-Gourhan André, (1945), *Milieu et technique*, Paris, Albin Michel.
- Marcus George, (1995), « Ethnography in/of the World System : The Emergence of Multi-sited Ethnography », in *Annual Review of Anthropology*, n°24, pp 95 - 117.
- Marsac Francis, Fonteneau Alain et Micheau Alain, (2014), « L'or bleu des Seychelles. Histoire de la pêche industrielle au thon dans l'océan Indien », Marseille, IRD Editions.
- OCDE, 2006, « Les aides financières du secteur de la pêche. Leurs répercussions sur le développement durable », Paris, Les éditions de l'OCDE, 415 p.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, (2009), *La rigueur du qualitatif*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.
- Remaud Olivier, Schaub Jean-frédéric et Thireau Isabelle, (2012), *Faire des sciences sociales. Comparer*, Edition de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris, 317 p.

- Reyes Nastassia, Bahuchet Serge et Jean-Dominique Wahiche, (2015), « Quelle définition des « petits métiers » de la pêche ? De l'analyse juridique à l'ethnoécologie des pêcheurs lagunaires languedociens », in *Revue d'ethnoécologie*, n° 7, 25 p, [En ligne : <https://journals.openedition.org/ethnoecologie/2221>, consulté le 1 décembre].
- Reyes Nastassia, (2019), « Circulation des thons aux Seychelles. Rencontre avec des logiques locales hésitantes », Communication nationale, *Séminaire du GRED*, 7 novembre 2019.
- Reyes Nastassia, (en prép.), « Oppositions and alliances between industrial fisheries at the heart of the European Union. Tropical tuna fishing in friction », *Marines Studies Journal* (MAST).
- Ribot Jesse C. et Peluso Nancy Lee, (2003), « Theory of access », in *Rural sociology*, pp153-181.
- Romany Bruno, Frederic Menard, Partrice Dewals, Daniel Gaertner et Nestor N'Goran, (2000), « Le " faux-poisson " d'Abidjan et la pêche sous DCP dérivants dans l'Atlantique tropical Est: circuit de commercialisation et rôle socio-économique », in Le Gall Jean, Cayré Pierre et Taquet Marc (eds.), *Pêche thonière et dispositifs de concentration de poissons*, Plouzané, Archimer, pp. 634–652.
- Tsing Lowenhaupt Anna, (2005), *Friction. An ethnography of global connection*, Princeton, Princeton University Press.